



**Pétition adressée au Conseil de sécurité des Nations unies  
et au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine**

A envoyer à : Amnesty International France  
76, boulevard de la Villette  
CS 40088  
75939 Paris Cedex 19

### **Pour le déploiement d'une force de protection des civil-e-s au Soudan**

**Nous appelons au déploiement de toute urgence d'une force de protection au Soudan, avec pour mission de protéger les civil-e-s et de dissuader toute attaque contre eux dans le contexte de l'intensification des violences entre les Forces armées soudanaises (FAS) et les Forces d'appui rapide (FAR). Une force robuste est indispensable pour protéger les femmes, les enfants et les groupes menacés, assurer leur sécurité et permettre l'acheminement de l'aide humanitaire.**

Le conflit en cours au Soudan a décimé la population civile, causant la mort de dizaines de milliers de personnes et de graves crises humanitaires. Le Soudan est le théâtre de la plus grave crise de déplacement du monde : plus de 10,5 millions de personnes sont déplacées à l'intérieur du pays et quatre millions de personnes ont fui dans des pays voisins. Plus de 30 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire, les populations de certaines régions telles que le Darfour et le Kordofan se trouvant en situation de faim aiguë.

Depuis que le conflit a éclaté en avril 2023, les FAS et les FAR se sont rendues responsables de nombreuses atteintes aux droits humains, notamment d'attaques délibérées contre des civil-e-s. Le ciblage ethnique a entraîné des attaques contre des populations non arabes, et des femmes et des filles ont été victimes de violences et d'exploitation sexuelles. Les enfants ne sont pas seulement des victimes accidentelles, ils sont directement affectés et victimes de recrutement forcé, de violences sexuelles, de détention illégale, d'actes de torture et de privation de soins médicaux.

Pendant 18 mois entre 2024 et 2025, les FAR ont assiégé El Fasher, affamant systématiquement les civil-e-s et bloquant l'accès aux services essentiels. De nombreuses personnes ont été tuées ou blessées dans des attaques délibérées et d'autres ont été victimes de violences sexuelles. Compte tenu de la gravité de ces atrocités, le déploiement d'une force de protection internationale est indispensable pour prévenir toute attaque contre les civil-e-s, instaurer les conditions de sécurité permettant d'assurer l'acheminement de l'aide humanitaire, suivre les attaques contre la population et les infrastructures civiles et rendre ces informations publiques.

Pour connaître la date de fin de cette pétition, veuillez-vous rendre sur [amnesty.fr/actions-en-cours](https://amnesty.fr/actions-en-cours)

	<b>NOM, PRENOM</b>	<b>CODE POSTAL</b>	<b>SIGNATURE</b>
<b>1</b>			
<b>2</b>			
<b>3</b>			
<b>4</b>			
<b>5</b>			
<b>6</b>			
<b>7</b>			
<b>8</b>			
<b>9</b>			
<b>10</b>			

Amnesty International France (AIF) traite les informations recueillies sur cette pétition de façon sécurisée afin d'interpeller le Conseil de sécurité des Nations unies et au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Le responsable de traitement des données est AIF, représentée par sa Présidente, Anne Savinel-Barras. Conformément aux réglementations en vigueur vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de restriction et d'opposition au traitement des données vous concernant. En signant cette pétition vous acceptez que vos données soient transmises au Conseil de sécurité des Nations unies et au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Pour plus d'information sur le traitement de vos données, les mentions légales sont mises à votre disposition par nos équipes militantes